



# Territoires d'Auvergne en ACTIONS !

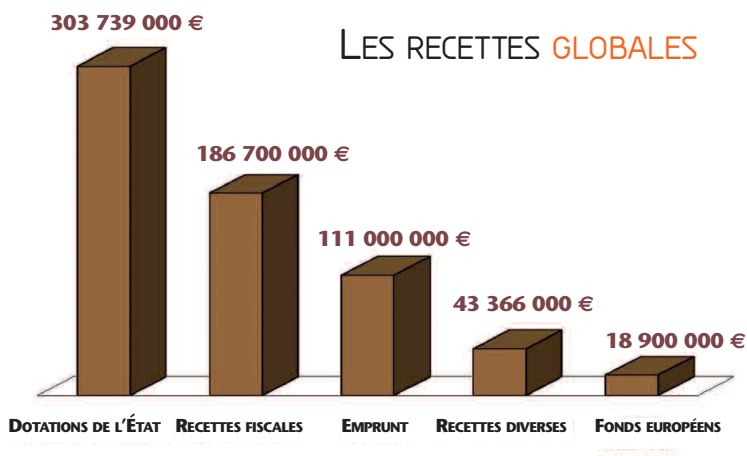
La lettre d'informations du Conseil régional d'Auvergne

## LE BUDGET 2010 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

Le budget 2010 connaît une augmentation de l'ordre de 40 millions d'euros par rapport au Budget primitif 2009 et se situe à plus de 660 millions d'euros.

### Au titre des recettes

Les finances de la Région sont impactées par le gel des dotations de l'État et par les incertitudes liées aux réformes des collectivités. Par ailleurs, les réformes fiscales, suppression de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, vont bouleverser l'autonomie financière des collectivités qui assurent pourtant 75 % des investissements publics.



### Un budget en hausse... pourquoi et surtout comment ?

L'an dernier le budget 2009 avait subi, fait exceptionnel, une baisse de près de 4 %, il se situait alors à **626 millions €**.

En 2010, le budget se situe à hauteur de **660 millions €**, soit une hausse de près de 40 millions €, sans augmentation de la fiscalité.

Ces "recettes" nouvelles correspondent à des dépenses déterminées, et ne constituent pas une "marge de manœuvre" supplémentaire dont pourrait disposer le Conseil régional en 2010 :

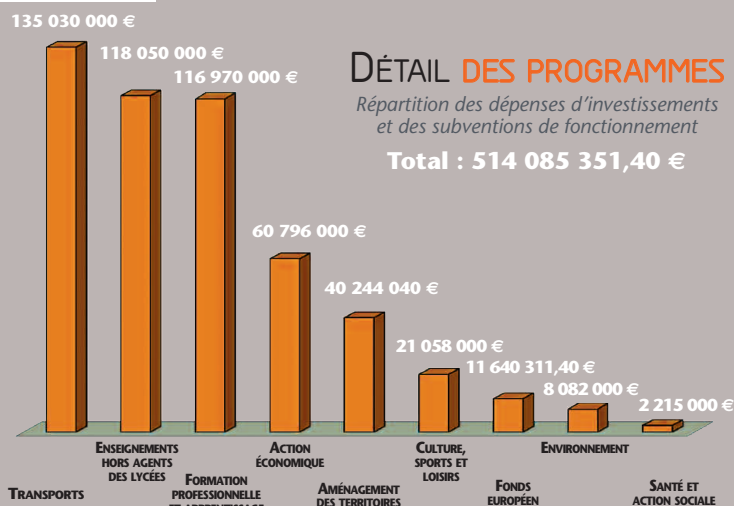
- l'emprunt spécifique Plan Rail, pour accélérer la remise à niveau du réseau ferroviaire ;
- le dispositif européen JEREMIE, destiné à promouvoir l'innovation des entreprises ;

**TERRITOIRES DURABLES** p.2 à 3 **GRANDE VITESSE** p.3  
**PLAN ÉNERGIE CLIMAT** p.4 **BIODIVERSITÉ** p.5  
**INSERTION** p.6 et 7 **MICRO-ENTREPRISE** p. 7 **MAISON DE SANTÉ** p.8  
**FORMATION HANDICAPÉS** p.8 **ART CONTEMPORAIN** p.8

### Les priorités 2010

#### 4 orientations prioritaires pour le budget 2010 :

- **les jeunes** : avec une action renforcée sur la formation et les lycées ;
- **le développement des entreprises** : avec un soutien accru à la recherche et à l'innovation ;
- **la solidarité à l'égard de tous les territoires** : avec la mise en place des Contrats régionaux de développement durable, nouvelle génération des contrats "Auvergne +" ;
- **la poursuite de l'épanouissement numérique** : avec la montée en débit et la couverture en Très Haut Débit pour les entreprises, et les établissements de santé, de recherche et d'enseignement.



Les autres dépenses concernent le remboursement de la dette, le fonctionnement des services et des assemblées, et le patrimoine.

- les fonds européens du FEDER ;
- la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) transférée, pour compenser l'intégration de agents des lycées agricoles ;
- le Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'apprentissage, participation de l'État aux dépenses de la Région ;
- le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), remboursement de la TVA payée par la Région sur ses investissements de l'année précédente.

Adoptés par l'Assemblée régionale en novembre 2009 et co-élaborés avec l'ensemble des acteurs régionaux, le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires), et son volet "transports" le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports), fixent les orientations fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire à horizon 2030. Ces 2 schémas, prospectifs et dynamiques, prendront tout leur sens dans une stratégie partenariale de mise en œuvre, en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques en Auvergne.

## SRADDT : ANTICIPER UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'Auvergne

### Repères

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, dite "Loi Voynet", a confié aux Régions la mission d'élaborer un SRADDT qui fixe les orientations en matière de :

- localisation cohérente des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général pour maintenir les services publics dans les zones en difficulté et favoriser les projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois ;
- développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux ;
- protection et mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains ;
- réhabilitation des territoires dégradés.

Le SRADDT est composé de deux documents :

- un rapport établissant un **diagnostic partagé** du territoire et une analyse prospective (économique, sociale et environnementale) à 20 ans, intégrant les dimensions interrégionale, nationale et européenne ;
- une **Charte régionale**, accompagnée de documents cartographiques, qui exprime le projet d'aménagement et de développement durable du territoire régional en cohérence avec les politiques de l'État et des différentes collectivités.

### LA CHARTE DU SRADDT :

Ce document final décline la stratégie adoptée par la Région et ses partenaires en matière d'aménagement du territoire sur les 20 années à venir autour de :

#### 3 objectifs prioritaires :

- le redressement démographique en poursuivant et amplifiant le regain de population,
- l'accessibilité à la grande vitesse et le désenclavement,
- le développement durable spécifique pour un territoire de faible densité,

#### 3 valeurs partagées :

- solidarité entre les populations et les territoires,
- cohésion sociale et intergénérationnelle,
- ouverture de la société auvergnate,

#### 4 principes de mise en œuvre :

- des politiques différenciées tenant compte de la diversité des territoires,
- une organisation clarifiée des outils de gouvernance,
- une image plus positive et décomplexée de l'Auvergne,
- l'innovation pour optimiser les contraintes du territoire régional.

Pour mettre en œuvre cette stratégie dont l'ambition est de faire de l'Auvergne une région attractive, diversifiée et préservée, la Charte retient **5 orientations** :

#### → Un espace vivant

Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société.

#### → Une économie robuste

Consolider le socle économique de l'Auvergne en s'appuyant notamment sur son solide appareil industriel, l'agriculture et le bois, et se diversifier vers l'économie résidentielle et touristique.

#### → Des villes rayonnantes et des territoires durables

S'appuyer à la fois sur des agglomérations dynamiques et des espaces préservés, et développer une stratégie de densification différenciée en fonction des types de territoires.

#### → Des espaces ruraux diversifiés

Favoriser la structuration des espaces ruraux autour des bourgs centres tout en développant un cadre de vie de qualité, et faire bénéficier l'espace rural du rayonnement accru des villes auvergnates.

#### → Un environnement d'exception

Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales en cohérence avec les choix de développement spatial.

## Une démarche concertée

À chaque étape, le SRADDT a été construit en concertation avec l'ensemble des acteurs du développement durable en Auvergne : État, Conseil Généraux, Agglomérations, Pays, Parcs Naturels Régionaux, Communes et groupements de communes, le Conseil Économique et Social Régional, organismes consulaires, associations, universitaires...

La démarche a démarré début 2007 par une phase de diagnostic partagé avec les partenaires et une analyse prospective des forces et des faiblesses de la Région à l'horizon 2030 ; diagnostic adopté par l'Assemblée régionale en juin 2008. La trame de la Charte a été validée collectivement et le projet de Charte a été adopté par l'Assemblée régionale en novembre 2008. Sa rédaction a régulièrement pris en compte les contributions des différents acteurs. Une phase de consultation publique a également eu lieu de mai à juillet 2009. Adopté par l'Assemblée régionale en novembre 2009, le SRADDT sera diffusé largement auprès des services de l'État, des élus locaux et de la population début 2010.

## SRIT : LE VOLET "TRANSPORTS" DU SRADDT

La Région a fait le choix d'élaborer le SRIT en cohérence avec le SRADDT, et selon les mêmes modalités de gouvernance partagée et de consultation des partenaires et de la population. Le SRIT poursuit les mêmes objectifs que le SRADDT.

Reposant sur un diagnostic régional sur les infrastructures, les services et leurs usages, le SRIT décline **18 propositions d'actions** qui s'articulent autour de :

#### 3 priorités :

- **trois branches, un projet, la grande vitesse ferroviaire en Auvergne** : c'est le projet de Ligne à Grande Vitesse permettant de placer Clermont-Ferrand à moins de 2 heures de Paris et à 1 heure de Lyon, et positionnant l'Auvergne sur une liaison à grande vitesse entre la façade atlantique et le couloir rhodanien ;

- **une offre de transport coordonnée sur l'ensemble du territoire** : c'est l'optimisation du fonctionnement et de la complémentarité entre les différents modes de transport à l'échelle régionale ;
- **une volonté commune pour une mobilité et un territoire plus durables** : c'est l'adaptation aux enjeux énergétiques et environnementaux des différents intervenants de la politique de transports.

#### 4 axes stratégiques :

- favoriser le **dynamisme** et le **rayonnement extérieur** de l'Auvergne,
- **adapter et moderniser** le maillage des services et infrastructures pour renforcer l'armature urbaine,
- mettre en place les outils et les moyens permettant d'assurer une **mobilité adaptée sur l'ensemble du territoire**,
- faire de l'Auvergne un territoire de référence pour une **mobilité durable et solidaire**.

## TRANSPORT

### Ligne à Grande Vitesse (LGV)

Pour être efficace et pertinent, le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon doit être pensé au niveau global et se positionner au cœur d'un projet territorial.

C'est pourquoi les représentants des Régions Auvergne et Rhône-Alpes, des départements de la Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme et des agglomérations du Grand Roanne, du Grand Lyon, de Saint-Étienne Métropole, de Vichy Val d'Allier et de Clermont Communauté se sont de nouveau réunis à Roanne lors d'un colloque sur la LGV. Ils ont ainsi signé une déclaration commune réaffirmant la nécessité de ce projet et leur mobilisation en faveur d'un tracé pour une **liaison Clermont-Ferrand/Paris en moins de 2 heures** et une **desserte à grande vitesse des principales agglomérations**. À noter que cet engagement commun rejoint le projet TGV "Transline" défendu par l'association ALTRO. En complément de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon au tracé tiré le plus au sud et le plus à l'ouest possible, Transline milite également en faveur d'une connexion à une liaison entre la façade atlantique et le couloir rhodanien.



**+** Déclaration commune des élus d'Auvergne et de Rhône-Alpes en ligne sur [www.auvergne.org](http://www.auvergne.org)



# ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En novembre 2009, l'Assemblée régionale a adopté 2 plans d'actions en faveur d'un développement durable et responsable pour l'Auvergne, en cohérence avec les engagements de l'Agenda 21 de la Région et avec la stratégie du SRADDT. Stratégie cruciale pour l'Auvergne du 21<sup>e</sup> siècle au regard des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés aux changements climatiques, à la perspective d'une crise énergétique majeure et à l'érosion de la biodiversité.

## PLAN ÉNERGIE CLIMAT RÉGIONAL 2010-2015

Le Plan Énergie Climat s'appuie sur un diagnostic régional des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les partenaires de la Région ont été associés au pilotage de cette étude et à la réflexion sur le volet opérationnel pour coordonner l'ensemble des politiques publiques.

### Éléments de diagnostic

#### Au niveau mondial :

- **changement climatique** : augmentation prévisible de la température moyenne de +1,1°C à + 6,4°C à l'horizon 2100 selon les scénarii du GIEC ;
- **ressources énergétiques** : pic de production pétrolière d'ici 10 à 15 ans sans que les réserves des autres énergies fossiles puissent assurer une consommation mondiale à son niveau actuel.

#### Au niveau local :

Selon le "bilan énergie et gaz à effet de serre en Auvergne" réalisé en 2006 par un bureau d'étude spécialisé :

- **L'Auvergne contribue au réchauffement climatique mondial**

Ses émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux émissions non énergétiques de l'agriculture et aux émissions énergétiques des transports et du secteur résidentiel.

- **L'Auvergne a un fort taux de dépendance énergétique**

Les produits pétroliers représentent plus de la moitié de nos consommations énergétiques et la quasi totalité des consommations des transports et de l'agriculture. Cependant le bois représente environ 10 % des consommations énergétiques, soit près du double de la moyenne nationale. Et la production locale d'électricité, provenant de sources d'énergie renouvelable, représente environ 18 % de la consommation.

\* Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

### 3 objectifs en réponses aux enjeux majeurs de lutte contre le changement climatique :

- **augmenter notre indépendance énergétique** en diminuant notre consommation énergétique et en augmentant la part des énergies renouvelables locales ;
- **accompagner** les secteurs pour lesquels la dépendance aux produits pétroliers est la plus forte, à savoir **l'agriculture et les transports** ;
- **vérifier la compatibilité des politiques régionales et des investissements** de long terme avec la rareté prochaine des ressources énergétiques.

### Un plan d'actions sur les 5 ans à venir

Conçu comme le volet Énergie/climat de l'Agenda 21 de la Région, ce Plan reprend des engagements déjà mis en œuvre, et décline un ensemble d'actions concrètes autour des 3 axes directeurs de l'Agenda 21 :

- L'Auvergne responsable (stratégie intégrée au fonctionnement interne de la Région)
- L'Auvergne en mouvement (stratégie inscrite dans toutes les politiques régionales)
- L'Auvergne partenaire (stratégie impliquant tous les acteurs)

#### 5 THÈMES PRIORITAIRES :

→ **Bâtiments résidentiels et tertiaires** : pour diminuer significativement les consommations énergétiques de ce secteur, sans perte de confort.

*Quelques exemples d'actions : réduire de 20 % la consommation d'énergie des lycées, former les acteurs du bâtiment, favoriser l'éco-construction et l'éco-rénovation...*

→ **Transport et urbanisme** : pour rendre possibles des solutions de transport collectif, plus économes en énergie.

*Quelques exemples d'actions : favoriser l'utilisation des vélos dans les lycées, encourager l'intermodalité entre les différents réseaux de transport régionaux, contribuer au développement des éco-quartiers...*

→ **Activités économiques** : pour réduire leur

dépendance aux énergies fossiles et concrétiser l'opportunité de développement économique liée à la lutte contre le changement climatique.

*Quelques exemples d'actions : développer les pratiques alimentaires durables dans les lycées, soutenir les projets d'agriculture durable, favoriser la consommation des produits régionaux...*

→ **Production d'énergie** : pour favoriser le développement des énergies renouvelables locales.

*Quelques exemples d'actions : porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation des lycées, poursuivre le soutien au solaire thermique et au bois énergie...*

→ **Sensibilisation et information** : pour mobiliser l'ensemble des acteurs.



La Région s'engage à :

#### → Organiser une gouvernance à l'échelle régionale en matière de biodiversité

- en initiant et co-finançant un observatoire régional de la biodiversité pour mettre en réseau les structures disposant d'informations, et organiser le partage et la diffusion de la connaissance ;
- en animant une conférence régionale pour la biodiversité avec les principaux acteurs, pour favoriser l'information, la concertation et la coordination des politiques publiques ;

#### → Porter la biodiversité au plus près des territoires

- en réalisant le schéma de cohérence écologique de l'Auvergne en partenariat avec l'État ;
- en renforçant le rôle des Parcs Naturels Régionaux ;
- en initiant des actions concrètes sur les territoires via le "contrat nature et paysages" dans le cadre des contrats Auvergne + nouvelle génération ;
- en développant les contrats liés à l'eau ;
- en classant 10 grands sites en "réserve naturelle régionale" ;

#### → Soutenir l'engagement des différents acteurs en faveur de la nature

- en signant chaque année un nouveau plan d'actions régional de restauration/conservation d'espèces ou de milieux naturels avec les organismes les plus légitimes pour piloter et coordonner la mise en œuvre des actions ;
- en signant des conventions de bonnes pratiques favorables à la biodiversité avec les utilisateurs de la nature (acteurs agricoles, forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...) ;
- en incitant les collectivités locales à intégrer la biodiversité dans leurs actions d'aménagement du territoire.

#### → Favoriser la recherche et l'expérimentation

#### → Mobiliser les Auvergnats, sensibiliser, et donner l'exemple

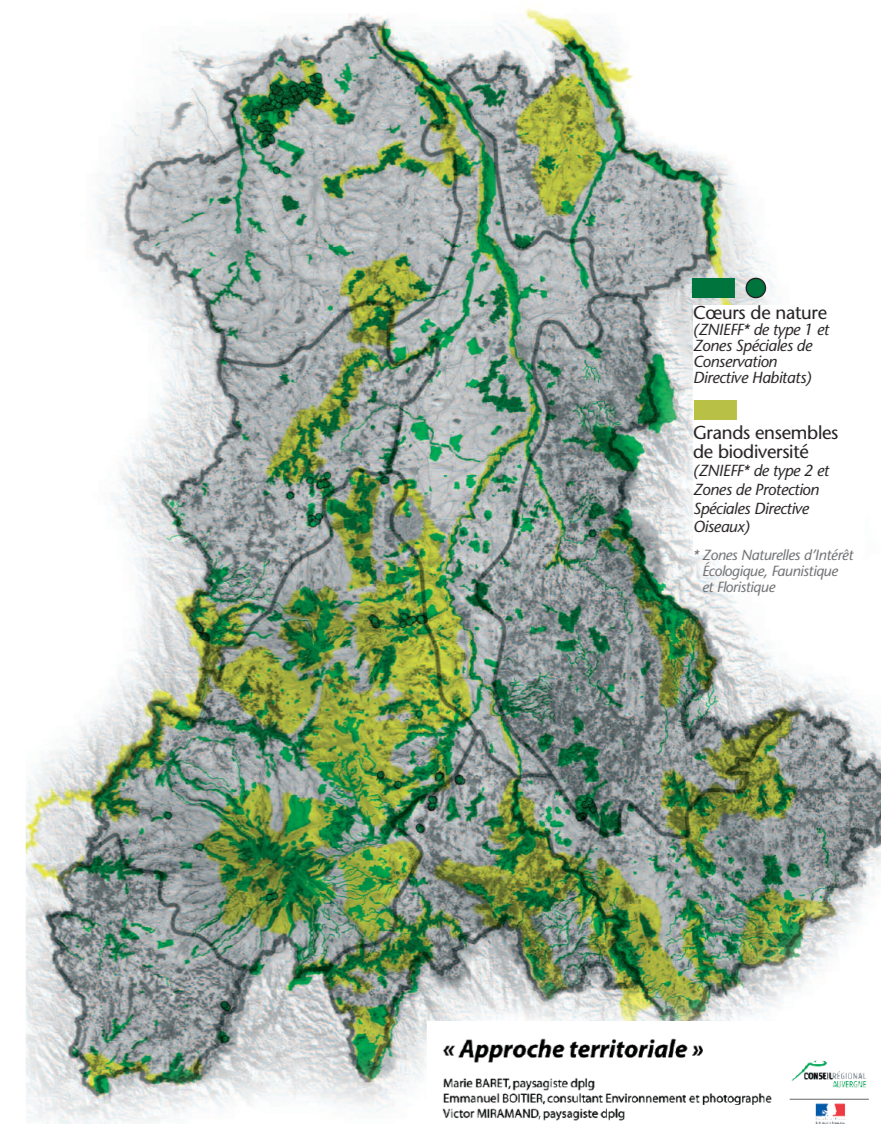
## AGENDA 21 ACTION 10

LA BIODIVERSITÉ EST RECONNUE COMME UN BIEN VITAL ET MENACÉ. LA RÉGION S'ENGAGE À ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

## PLAN BIODIVERSITÉ 2010-2020

Début 2009, la Région a proposé à l'État d'engager conjointement la 1<sup>ère</sup> étape de ce Plan, en réalisant, avec l'ensemble des partenaires, un diagnostic de la situation en Auvergne qui identifie les enjeux prioritaires pour les dix prochaines années. C'est sur la base de ce diagnostic partagé qu'ont été identifiées les orientations prioritaires du Plan Biodiversité.

### LES FOYERS DE BIODIVERSITÉ EN AUVERGNE



#### « Approche territoriale »

Marie BARET, paysagiste dplg  
Emmanuel BOITIER, consultant Environnement et photographe  
Victor MIRAMAND, paysagiste dplg

Pour en savoir +

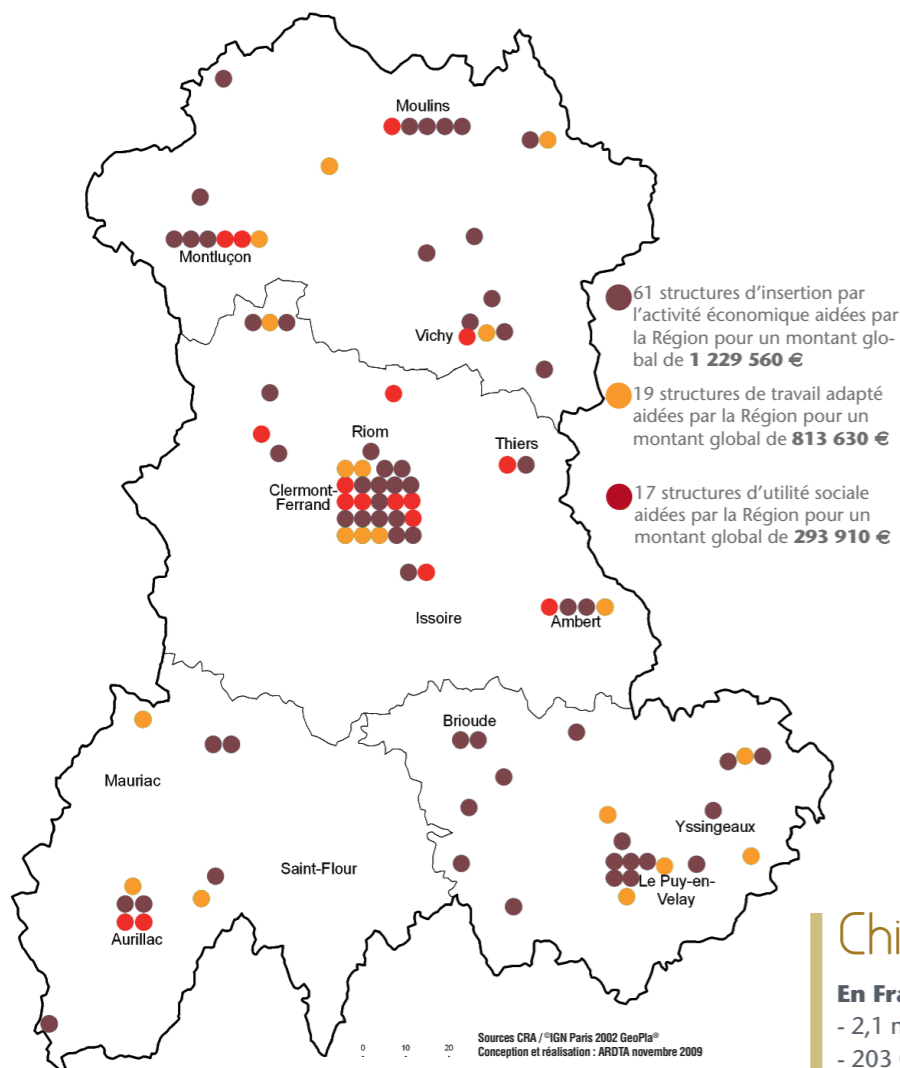
Le Plan Énergie Climat et le Plan Biodiversité en ligne sur [www.auvergne.org](http://www.auvergne.org)

ÉCONOMIE

## Économie sociale et solidaire : une autre économie au service de l'insertion de tous et de la création d'emploi

En novembre 2009 avait lieu partout en France la 2<sup>e</sup> édition du Mois de l'économie sociale et solidaire. Un événement dont la Région était partenaire en Auvergne. Plus globalement, la Région intervient dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire à hauteur de 1,78 M € en 2010.

### LES SIAE AIDÉES PAR LA RÉGION EN COMPLÉMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT ET DES CONSEILS GÉNÉRAUX



L'Économie Sociale et Solidaire est présente dans de nombreux secteurs d'activités : assurance, banque, bâtiment, habitat, agriculture, insertion sociale et professionnelle, formation, éducation populaire, action sociale, services aux personnes, santé, handicap, culture, loisirs, tourisme, développement durable, commerce équitable, solidarité internationale...

## Pour en savoir +

Toutes les aides de la Région dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire en ligne sur le portail : [regionauvergne.biz](http://regionauvergne.biz)

### → En premier lieu, la Région accompagne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

L'insertion par l'activité économique permet à des personnes en difficulté (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs handicapés,...) de (re)prendre pied dans le monde du travail. Bien que l'action sociale ne soit pas une compétence des Régions, le Conseil régional d'Auvergne soutient les SIAE, à savoir : les ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les régies de quartier, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. En complément des aides allouées par l'État et les Conseils généraux, le dispositif d'intervention régionale permet d'accompagner les SIAE :

- par des aides en investissement allouées à la création (jusqu'à 7 500 €), en phase de développement (matériel jusqu'à 10 000 € et conseil jusqu'à 4 000 €), et en cas de difficultés conjoncturelles (jusqu'à 10 000 € sous forme d'avance remboursable à taux zéro) ;
- par des aides en fonctionnement pour le recrutement d'encadrant technique ou administratif (jusqu'à 10 000 €).

## Chiffres-clés

- En France**, l'économie sociale et solidaire, c'est :
- 2,1 millions de salariés (soit 9,8 % de l'emploi)
  - 203 000 structures (soit 9,5 % des établissements employeurs)
- En Auvergne** :
- 46 552 salariés (soit 10,9 % de l'emploi)
  - 4 939 structures (soit 10,8 % des établissements employeurs)

Source : Données INSEE au 31/12/2006

## Zoom sur

### "L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE" ?

L'Économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives à finalité sociale qui proposent une alternative au modèle économique classique en :

- plaçant l'Homme au cœur du développement économique et social,
- favorisant une gouvernance démocratique et participative,
- mettant en oeuvre l'exercice de la solidarité,
- conciliant performance économique et utilité sociale,
- intégrant une dimension de développement durable et soutenable de l'économie.

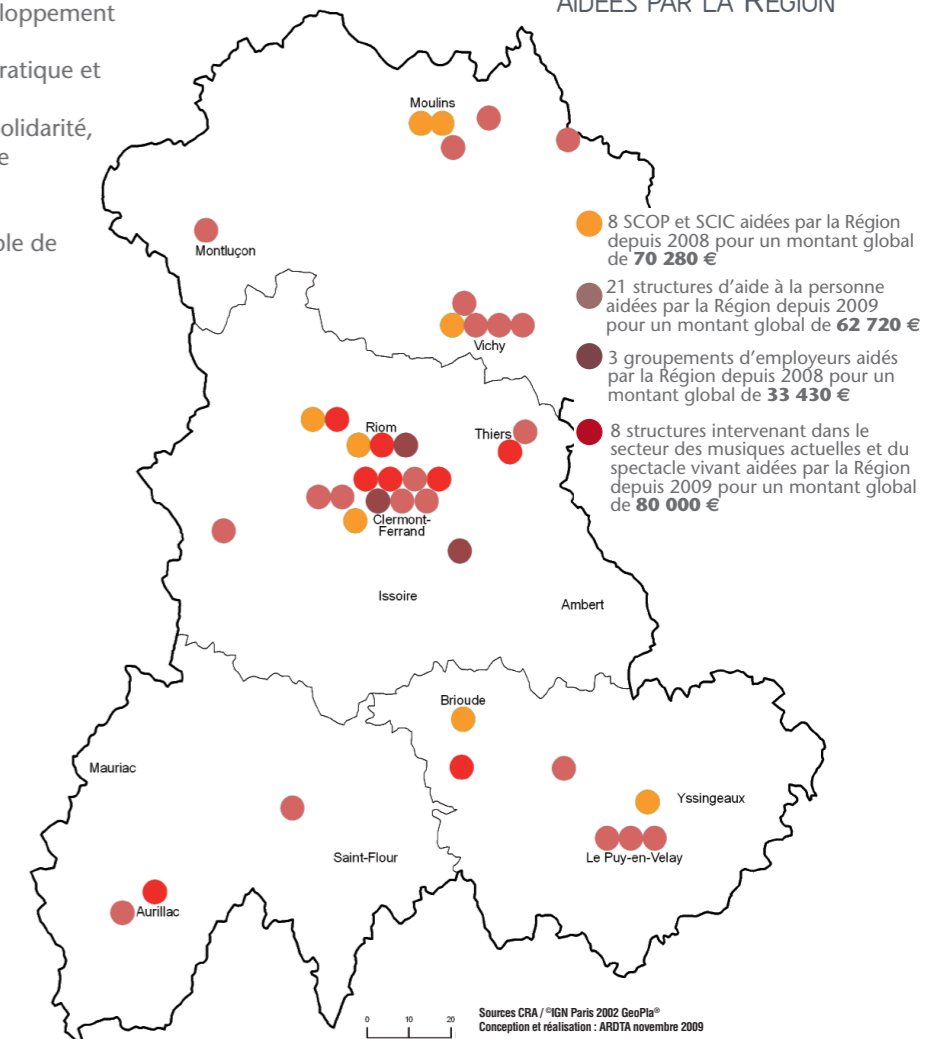
### → Le second volet de l'action de la Région en faveur de l'économie sociale et solidaire porte sur le soutien aux formes alternatives de développement économique :

- **les sociétés coopératives (SCOP et SCIC)** via - des aides en investissements allouées à la création (jusqu'à 10 000 €), en phase de développement (matériel jusqu'à 10 000 € et conseil jusqu'à 4 000 €), et en cas de difficultés conjoncturelles (jusqu'à 10 000 € sous forme d'avance remboursable à taux zéro) ; - aides en fonctionnement pour la création ou le maintien d'emplois (5 000 €/emploi) ;
- **les associations et entreprises agréées de services à la personne**, via des aides au développement (jusqu'à 10 000 €) et au conseil (jusqu'à 4 000 €) ;
- **les groupements d'employeurs sous forme associative**, via des aides à la création (jusqu'à 15 000 €) ;
- **les associations et entreprises dédiées aux musiques actuelles et au spectacle vivant** (tourneurs, producteurs, labels, régisseurs, ...) via une aide au démarrage (jusqu'à 10 000 €).

→ En complément de ces aides directes, la Région participe au financement des structures régionales d'accompagnement et d'animation, des structures d'hébergement de porteurs de projets et aussi des structures proposant des outils financiers dédiés aux associations et aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire implantées en Auvergne. Parmi ces structures : la CRES (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire), l'UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion), la COORACE (COordination des ORganismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi), Chantier école Auvergne, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), Auvergne Active...

→ Le dispositif régional prévoit également des aides à l'organisation d'événements (forums, colloques, appels à projets...) destinés à promouvoir l'économie sociale et solidaire en Auvergne, et au financement d'études d'envergure régionale intéressant le développement de ce secteur.

### LES AUTRES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AIDÉES PAR LA RÉGION



- 8 SCOP et SCIC aidées par la Région depuis 2008 pour un montant global de 70 280 €
- 21 structures d'aide à la personne aidées par la Région depuis 2009 pour un montant global de 62 720 €
- 3 groupements d'employeurs aidés par la Région depuis 2008 pour un montant global de 33 430 €
- 8 structures intervenant dans le secteur des musiques actuelles et du spectacle vivant aidées par la Région depuis 2009 pour un montant global de 80 000 €

## Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (N.A.C.R.E.) Auvergne

Depuis le début de la crise, de plus en plus de personnes sans emploi créent leur micro-entreprise en Auvergne. Face à ce constat, la Région a décidé de compléter le programme N.A.C.R.E., dont elle est partenaire depuis son lancement début 2009 par la Caisse des Dépôts et l'État. Ce dispositif vise à encourager la création de micro-entreprises, TPE, voire PME par les demandeurs d'emplois, les plus de 50 ans, les jeunes de 18 à 25 ans et les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire. Ce dispositif prévoit une aide au montage financier du projet, un appui au financement via une avance remboursable à taux zéro, et un suivi des nouveaux chefs d'entreprises. Dès 2010 la Région va renforcer les dispositifs de formation ante et post création/reprise d'entreprise et attribuer une aide complémentaire allant jusqu'à 1 000 € à tout bénéficiaire de l'avance remboursable. Ce dispositif renforcé N.A.C.R.E. Auvergne devrait permettre la création/reprise de 500 entreprises en 2010.

## NUMÉRIQUE

### L'avenir de la santé en campagne

**La Région expérimente actuellement une méthode visant à concevoir une maison de santé avec les habitants, les médecins et toute la communauté locale.**

Comment traiter le problème de l'exode médical et garantir le maintien des services publics en milieu rural ? L'expérience montre qu'il ne suffit pas de regrouper des médecins dans une maison de santé pour que les professionnels et les habitants y adhèrent spontanément.

C'est pourquoi la Région expérimente une **nouvelle démarche en partenariat avec la Communauté de communes de Pionsat et les professionnels de santé du secteur**. Depuis le 28 septembre 2009, une petite équipe de "La 27<sup>ème</sup> Région" composée d'une architecte, d'une designer de services, d'une entrepreneuse sociale et d'une sociologue, intervient pour travailler en immersion au milieu des habitants. Plutôt que de produire une simple étude et de faire des recommandations, l'équipe teste sur le terrain les idées proposées par les professionnels de santé et tous les habitants. Les premiers tests réalisés portent sur les fonctionnalités et l'atmosphère de la maison de santé, la mallette du nouveau médecin, le kit de soin à domicile, ou encore un dispositif de travail en réseau et de coordination des professionnels de la santé.

 [www.territoiresenresidences.net](http://www.territoiresenresidences.net)  
rubrique "maison de santé"

*\*Agence d'innovation publique initiée et soutenue par l'Association des Régions de France, la Commission européenne et la Caisse des Dépôts*

### Des prix pour l'Auvergne

La Région a innové pour illustrer de manière décalée l'avance numérique de l'Auvergne, **1<sup>ère</sup> région 100 % Haut-débit**, et promouvoir ainsi l'image du territoire sur le net. Conçues pour créer le buzz, les vidéos de l'Auvergne de la tentation **ont été vues plus de 250 000 fois**.

Les campagnes de l'Auvergne.com, 1<sup>er</sup> réseau social lancé par une Région, et de L'Auvergne de la tentation, 1<sup>ère</sup> parodie de télé-réalité sur le web proposée par une collectivité, viennent d'être primées par les médias et les professionnels de la communication :

- **1<sup>er</sup> Prix Cap'Com** catégorie "Promouvoir le territoire" lors du 21<sup>ème</sup> forum de la communication publique et territoriale
- **Prix spécial du jury** lors des 23<sup>èmes</sup> Grands Prix UJEF Communication et Entreprise
- **Trophée Français de Blog territorial** lors du 10<sup>e</sup> Forum mondial de l'e-Démocratie

 Rendez-vous sur [www.delatentation.com](http://www.delatentation.com)  
et [auvergne.com](http://auvergne.com)

### Agenda FRAC Auvergne

**30 janvier : ouverture du nouvel espace**

(journée portes ouvertes avec visites guidées et concerts)

30 janvier / 30 avril 2010

exposition "Célébration" - collection FRAC

28 mai / 29 août 2010

exposition "Babel" - collection FRAC

30 septembre 2010 / 30 janvier 2011

exposition "Un corps inattendu" - découverte d'œuvres empruntées auprès de prestigieuses collections publiques et privées européennes (Bacon, Basquiat, Chagall, Dubuffet, Giacometti, Kooning, Matisse, Miró, Picasso...)

à partir du février 2010 :

lancement d'un cycle de 5 "anti-conférences" destinées à familiariser le grand public avec la création artistique

## FORMATION

### La formation pour l'accès à l'emploi des personnes handicapées

**En reconduisant leur convention de partenariat, la Région et AGEFIPH\* (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) ont réaffirmé leur engagement pour accroître l'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle.**

Les personnes handicapées cumulent les freins à l'insertion professionnelle : faible niveau de formation, durée de chômage plus longue et public plus âgé. Désavantages amplifiés dans le contexte de crise. Plus que jamais la formation professionnelle de ces publics apparaît comme déterminante pour favoriser leur accès à l'emploi.

En 2008, la **1<sup>ère</sup> convention Région/AGEFIPH a permis de faire progresser la part des personnes handicapées dans les programmes de formation de la Région** : 4,39 % du total des bénéficiaires, tous programmes confondus (actions collectives et actions individuelles), contre 3,3 % en 2006.

La nouvelle convention fixe pour 2009 l'**objectif à 6 % de bénéficiaires** dans les actions de formation collective de la Région : soit 139 parcours pris en charge à 100 % par la Région (rémunération et coût pédagogique) et 40 parcours pris en charge par AGEFIPH. La Région inscrit cet objectif dans ses conventions avec les organismes de formation et met également cette question au cœur des discussions lorsqu'il s'agit de financer une action de formation pour répondre aux besoins spécifiques de recrutement d'une entreprise. Par ailleurs sur le volet des aides individuelles à la formation, la Région finance la rémunération des stagiaires handicapés et AGEFIPH assure 100 % des coûts pédagogiques.

Au-delà de la formation, compétence majeure des Régions, le Conseil régional d'Auvergne prend également en compte la question du handicap dans ses autres domaines d'intervention : accessibilité des lycées, des centres de formation, des TER, aménagements touristiques, soutien financier des ligues et comités sportifs conditionné à l'intégration des personnes handicapées, partenariat avec plusieurs associations régionales,...

## OUVERTURE

### Un nouvel espace pour le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)

**L'offre culturelle est une composante essentielle de la qualité de la vie. Ainsi, l'Auvergne se dote de structures d'ampleur et travaille au maillage fin du territoire pour permettre au plus grand nombre de découvrir la richesse et la diversité de la création artistique.**

À l'occasion de ses **25 ans d'existence**, le FRAC Auvergne fait peau neuve ! Une nouvelle identité graphique, un site Internet sur la collection, une équipe agrandie et, surtout, **un nouveau lieu au pied de la Cathédrale de Clermont-Ferrand**.

Créé à l'initiative de la Région et fortement soutenu par le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville de Clermont-Ferrand, ce nouvel espace permettra de concevoir des expositions plus importantes, d'accueillir le public dans de meilleures conditions, de développer de véritables ateliers pour les enfants, d'offrir à la collection des modalités de conservation idéales. Ce lieu, choisi pour sa position centrale dans la ville et son accès aisé, est également une plateforme destinée à permettre au FRAC Auvergne de poursuivre son **rayonnement régional, national et international**.